

COMMUNE DE CALONGES

(Lot-et-Garonne)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 11 septembre 2026

Date de convocation du Conseil municipal : 7 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Calonges, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick YAOUANC, Maire.

Secrétaire de séance : Renée DOSE

Nombre de conseillers en exercice : 15 — Présents : 13 — Votants : 15

Étaient présents : Patrick YAOUANC, Renée DOSE, Philippe GALLESIO, Christelle BURGAUD, Aurore BOUSSIERES, Christophe VILLACAMPA, Alexandra DEBAR, Virginie GONCALVES ESTEVES, Julien DALLA MARIA, Francine PAILLE, Guillaume SALLEFRANQUE, Patrick BARTHOU, Laurent HEURTER.

Pouvoirs : Martine GIBARROUX, Éric DALL'ANTONIA.

Absents : néant.

ORDRE DU JOUR

- Convention de servitude pour les ouvrages souterrains ENEDIS
- GEPU 2027
- Annulation subvention 2026 « Les randonneurs des remparts »
- Devis TE 47 et Lot-et-Garonne ingénierie
- Devis raccordement compteur d'eau
- Questions diverses

2026-35. Convention de servitude pour les ouvrages souterrains ENEDIS — parcelle ZO n° CR29, lieu-dit « Joiret »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société Enedis, concessionnaire du service public de distribution d'électricité, doit réaliser des travaux d'implantation d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts sur le territoire de la commune, dans le cadre de son affaire référencée RAC-AQN-26-003257 2027_PMT - UNET - CALONG - DO HTA PS SUD MARMANDAIS.

À cet effet, Enedis sollicite l'autorisation d'implanter, sur la parcelle communale cadastrée section ZO n° CR29, lieu-dit « Joiret », une canalisation électrique souterraine et ses accessoires, dans une bande de 3 mètres de large, sur une longueur totale d'environ 60 mètres, ainsi que des bornes de repérage si besoin, dans le cadre d'une convention de servitudes établie selon le modèle type ASD06 d'Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de servitudes (référence ASD06) à conclure avec Enedis, portant sur l'implantation d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts sur la parcelle communale cadastrée section ZO n° CR29, lieu-dit « Joiret » ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes ainsi que tout document afférent à son exécution.

(Délibération n° 2026-35 — reçue en Préfecture le 16 septembre 2026)

2026-36. GEPU 2027 — Convention de délégation de la compétence entre Val de Garonne Agglomération et la commune de Calonges

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1er janvier 2022, Val de Garonne Agglomération a fait le choix de déléguer la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à ses communes membres. La convention de délégation prévoit une possibilité de reconduction chaque année, sur délibérations concordantes de la commune et de l'Agglomération, avec indication du budget alloué en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la reconduction de la convention de délégation de la compétence GEPU pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la reconduction de la convention de délégation de la compétence GEPU entre Val de Garonne Agglomération et la commune de Calonges ;
- PRÉCISE que le budget alloué à cette compétence sera, pour l'année 2027, de 100 € TTC en fonctionnement et de 100 € TTC en investissement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

(Délibération n° 2026-36 — reçue en Préfecture le 16 septembre 2026)

2026-37. Annulation subvention 2026 « Les randonneurs des remparts »

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2026-19 du 27 avril 2026, le Conseil municipal avait décidé d'attribuer une subvention communale d'un montant de 170 € à l'association « Les Randonneurs du Rempart », située à Razimet. Il informe l'assemblée qu'à la suite d'un échange avec la présidente de l'association, il a été constaté que celle-ci ne compte désormais plus aucun adhérent domicilié sur la commune de Calonges. La présidente a elle-même indiqué qu'il apparaissait cohérent de ne pas procéder au versement de la subvention initialement attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le retrait de la subvention communale 2026 d'un montant de 170 €, initialement attribuée à l'association « Les Randonneurs du Rempart » ;
- DIT que cette subvention ne sera, en conséquence, pas mise en paiement.

(Délibération n° 2026-37 — reçue en Préfecture le 11 septembre 2026)

2026-38. Devis TE 47 et Lot-et-Garonne ingénierie

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Calonges a souscrit une Convention d'Accompagnement à la Transition Énergétique (C.A.T.E.) auprès de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE47) et qu'elle est membre de l'établissement public Lot-et-Garonne ingénierie depuis le 4 juin 2026. Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (École, Mairie et Salle des fêtes), deux propositions d'accompagnement ont été présentées à la commune :

- TE47 — Additif à la C.A.T.E. n° D2026-INT-071 du 04/09/2026 : forfait d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique (École, Mairie, Salle des fêtes), pour un montant de 2 980,00 € HT, soit 3 576,00 € TTC ;

- Lot-et-Garonne Ingénierie — Proposition d'accompagnement n° PA071-26 du 28/08/2026 : mission relative à la rénovation de l'école publique communale (phases 1, 2 et 3 optionnelle), soit 15 jours de mission, pour un montant de 1 626,00 € HT, soit 1 951,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'additif à la C.A.T.E. n° D2026-INT-071 proposé par TE47, pour un montant de 2 980,00 € HT, soit 3 576,00 € TTC ;
- APPROUVE la proposition d'accompagnement n° PA071-26 présentée par Lot-et-Garonne Ingénierie, pour un montant de 1 626,00 € HT, soit 1 951,20 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux devis susvisés, ainsi que tout document et avenant s'y rapportant ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

(Délibération n° 2026-38 — reçue en Préfecture le 16 septembre 2026)

2026-39. Devis raccordement compteur d'eau (reporté)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal deux devis reçus pour les travaux de raccordement du compteur d'eau de la commune :

- SASU VBTP (devis n° Devis-2026-000011 du 20/08/2026) : ouverture d'une tranchée sur 45 ml, fourniture et mise en place de polyéthylène diamètre 25 et gaine diamètre 63, fourniture et pose de 2 regards, sablage et remise au propre de la tranchée, pour un montant de 2 360,00 € HT, soit 2 832,00 € TTC ;
- EC'EAU ENERGIE (devis n° DE-2608-345 du 03/08/2026) : réfection complète de la canalisation, alimentation, pétanque et local, pour un montant de 3 904,16 € HT, soit 4 684,99 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal souhaite disposer d'un troisième devis avant de se prononcer sur le choix du prestataire, et décide en conséquence de surseoir à statuer sur ce dossier.

(Point retiré de l'ordre du jour — la délibération n° 2026-39 est reportée à une séance ultérieure, dans l'attente de la réception d'un troisième devis)

6. Questions diverses

Devis E.I Joli Fil

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise E.I Joli Fil (devis du 18 juillet 2026) relatif à la commande et à la reprise de rideaux occultants : 11 rideaux épais isolants thermiques occultants (200 x 260 cm), frais de port, ainsi que la main d'œuvre pour les ourlets, pour un montant total de 767,79 € TTC (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

Devis lits maternelle

Monsieur le Maire présente le devis de la société Wesco (devis n° E404337 du 31 août 2026) portant sur l'acquisition de 6 petites couchettes bleues et de 8 draps sacs / combi-draps, pour un montant total de 489,89 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

Devis ordinateur portable école

Monsieur le Maire présente le devis de la société LDLC PRO (devis n° DV202609070064 du 7 septembre 2026) relatif à l'acquisition d'un ordinateur portable Lenovo IdeaPad Slim 3 15AMN8

(Ryzen 3-30, 16 Go, 512 Go SSD, W11H) destiné à l'école, pour un montant total de 608,29 € TTC (port de livraison inclus). L'ordinateur actuellement utilisé par la directrice n'étant pas compatible avec Windows 11, celui-ci deviendra prochainement obsolète

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

Présentation convention de bénévolat

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un modèle de convention d'accueil d'un bénévole au sein des services communaux, précisant notamment l'objet et le cadre d'intervention du bénévolat, la nature des activités confiées, l'absence de rémunération, les droits et devoirs respectifs de la collectivité et du bénévole, les modalités d'assurance, ainsi que la durée et les conditions de résiliation de la convention. Ce modèle sera adapté au cas par cas en fonction des besoins de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette convention.

Création d'un classeur numérique pour les factures

Il est proposé la mise en place d'un classeur numérique destiné au classement et à l'archivage des factures de la commune.

Mise en place d'un registre d'entrée et de sortie au sein de l'école

Il est proposé la mise en place, au sein de l'école, d'un registre d'entrée et de sortie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Calonges, le 11 septembre 2026

La Secrétaire de séance,



Renée DOSE

Le Maire,



Patrick YAOUANC